LETTRE D'INFORMATION N°2

AVRIL 2022

PROJET ÉOLIEN À L'ÉTUDE

COMMUNE D'AROZ (70)

Madame, Monsieur,

En juillet 2021, nous vous informions, par une première lettre du lancement des études de développement d'un projet éolien sur la forêt communale d'Aroz.

Ce projet, autorisé par le conseil municipal, s'inscrit pleinement dans un contexte d'urgence climatique encore confirmé par le rapport du GIEC publié en avril 2022. 3 ans, c'est le temps qu'il nous reste pour espérer limiter le réchauffement climatique à 1.5°C. 3 ans, c'est aussi le temps dont nous avons besoin pour mener à bien le développement de ce projet.

La situation géopolitique actuelle renforce également sa pertinence, dans une période où l'autonomie énergétique des territoires est plus que jamais nécessaire.

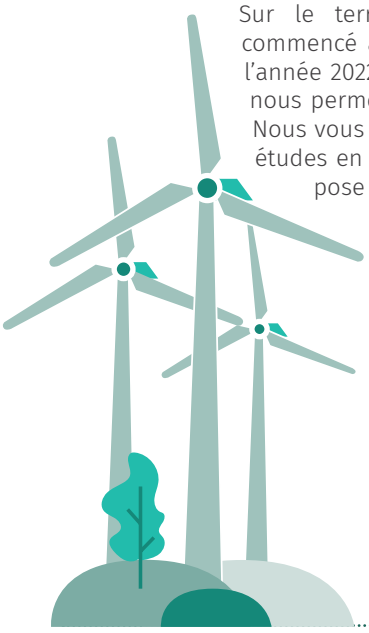

Sur le terrain, les premières expertises règlementaires ont commencé à l'automne 2021 et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2022. C'est la compilation des résultats de ces études qui nous permettra ensuite de réfléchir à un schéma d'implantation. Nous vous présenterons dans ces quelques pages les principales études en cours et à venir et notamment les détails relatifs à la pose d'un mât de mesure du vent.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Opale Énergies Naturelles

Opale Énergies Naturelles - 17 rue du stade - 25660 FONTAIN - 03 81 61 66 88

LE PROJET EN BREF

UN POTENTIEL DE

3 À 4

ÉOLIENNES

UNE DISTANCE MINIMALE DE **1 400 MÈTRES**

ENTRE LES ÉOLIENNES ET LE CENTRE DU VILLAGE
(1 200 MÈTRES DE L'HABITATION LA PLUS PROCHE)

PRODUCTION ÉLECTRIQUE ÉQUIVALENTE À LA CONSOMMATION ANNUELLE DE

14 000 PERSONNES*

* Sources ADEME et INSEE

DES REVENUS FINANCIERS PÉRENNES POUR LA COMMUNE D'AROZ

POURQUOI FAIRE DES ÉTUDES DE TERRAIN ?

Le développement d'un projet éolien est un processus qui s'étend sur plusieurs années. Il est soumis aux résultats de nombreuses études règlementaires, menées sur site, qui permettent d'avoir une connaissance précise du terrain. L'analyse de l'ensemble de ces données permet ainsi d'élaborer un schéma d'implantation précis des éoliennes, prenant en compte des critères environnementaux, paysagers, techniques, etc.

L'ensemble des études et le schéma d'implantation final sont alors compilés dans un dossier de Demande d'Autorisation Environnementale d'environ 1 500 pages, remis à la préfecture. L'instruction par les différents services de l'état dure 12 à 18 mois et à l'issue, le Préfet décide de l'autorisation ou du refus de construire le projet éolien proposé.

Pour plus d'informations :
https://fee.asso.fr/comprendre-leolien/les-etapes-dun-projet-eolien/

L'ensemble des résultats de toutes ces études sont mises à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique

QUELLES ÉTUDES EN COURS SUR AROZ ?

Les études sur la zone de projet ont été initiées en novembre 2021 et se termineront au printemps 2023.

Elles comportent un volet technique (vent, acoustique, raccordement électrique), environnemental (flore et faune locale) et paysager.

Des experts indépendants sont missionnés pour les réaliser. Ils s'appuient à la fois sur des données bibliographiques et sur de nombreuses heures d'observation sur le terrain.

LA MESURE DE VENT

L'étude du vent requiert l'installation d'un équipement spécifique: un mât de mesure du vent. D'une hauteur de 84 m, il a été installé début avril dans la forêt de la Mangeotte, sur une parcelle définie en concertation avec la commune d'Aroz. Il restera en place pendant au moins deux années et permettra de définir précisément les caractéristiques locales du vent: vitesse, directions, turbulences... Dans le cas où le projet serait autorisé par le Préfet, ces données permettront de choisir le modèle d'éolienne le plus adapté techniquement aux caractéristiques de vent du site.

Ce mât sert aussi à l'étude des chauves-souris. Des enregistreurs d'ultra-sons positionnés à différentes hauteurs permettent d'identifier les espèces de chauves-souris qui passent à proximité et de mesurer l'activité de celles-ci.

L'installation du mât ne nécessite pas de défrichement particulier. Un travail de coupe a été réalisé sur la surface nécessaire pour l'installer, soit 1 600 m² environ. Aucune fondation en béton n'est nécessaire, il est retenu par différents points d'ancrage dans le sol, arrimés sur des plaques métalliques.

FAUNE LOCALE

SITELECO, bureau d'études indépendant basé en Côte d'Or est en charge de l'ensemble des études environnementales. Près de 30 journées d'observation sur le terrain sont prévues pour leur permettre d'observer et analyser les comportements de la faune présente sur la zone d'étude, et notamment des oiseaux. Ces observations couvriront toutes les périodes du cycle biologique des espèces (migration, reproduction, etc.)

Au printemps, les experts procèdent à l'observation des migrations pré-nuptiales.

FLORE ET HABITATS NATURELS

À chaque saison, SITELECO procédera également à différentes sorties sur le terrain pour déterminer l'intérêt écologique des habitats naturels de la zone de projet et repérer la présence d'espèces végétales considérées comme importantes pour des raisons écologiques, scientifiques ou culturelles.

D'autre part, les plans de gestion de la forêt sont analysés et pris en compte dans la définition du schéma d'implantation des éoliennes. Cette étude permettra de créer des synergies entre besoins forestiers et les aménagements prévus pour le parc éolien.

QUELS BÉNÉFICES POUR LA COMMUNE D'AROZ ?

AGIR POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'installation de 4 éoliennes permet de produire l'électricité équivalente à la consommation de **14 000 personnes**, soit deux fois la population de la Communauté de Communes des Combes.

Ainsi, en réduisant le recours aux énergies fossiles, 4 éoliennes permettent d'éviter l'équivalent de **10 000 tonnes d'émission de CO_2** chaque année.

Développer ce projet en concertation étroite avec le gestionnaire de la forêt permet de **créer des synergies entre sa construction et la gestion forestière**. Les accès aux éoliennes s'appuient sur des pistes forestières existantes. Ainsi, les aménagements liés au parc éolien permettent d'améliorer la qualité des pistes. De plus, les aires de grutage des éoliennes, d'accès facile dans le cadre de l'exploitation sylvicole, peuvent être mises à profit en tant qu'aires de stockage du bois.

À noter que les surfaces défrichées sont règlementairement soumises à une compensation forestière, selon un coefficient défini par la DDT, allant de 1 à 5, Cette indemnité est à la charge de l'exploitant du parc éolien.

BÉNÉFICIER DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DURABLES

En accueillant sur ses terrains communaux 4 éoliennes d'une puissance unitaire de 4 MW, la commune d'Aroz bénéficie de retombées économiques régulières et pérennes :

Les loyers liés à la location des parcelles d'implantation : **80 000 €** par an.

Des revenus fiscaux :

> La commune percevrait **35 000 €/an**.
>
> la Communauté des Combes percevrait **80 000 €/an**.
>
> Le département et la région percevraient eux aussi des montants liés à la fiscalité.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre de la construction d'un parc éolien, des mesures sont prévues pour accompagner l'intégration du projet éolien au niveau du territoire. Il s'agit d'un budget de 240 000 € destiné à financer des projets liés aux économies d'énergie, aux énergies renouvelables et à l'amélioration du cadre de vie. Par exemple, il peut être alloué à des travaux de rénovation énergétique, à l'installation de panneaux solaires ou la rénovation de patrimoine local.

QUI PREND PART AU PILOTAGE DU PROJET ?

Un **comité de pilotage du projet** sera mis en place en avril 2022, réunissant les élus de la commune d'Aroz, l'ONF et Opale. Organisé de façon régulière pendant tout le temps du développement du projet, il permettra de suivre l'avancée des études, d'échanger, et de prendre les décisions ensemble, notamment sur le schéma d'implantation des éoliennes.

Dès que le comité de pilotage aura recueilli l'ensemble des résultats des études techniques et défini plus précisément le schéma d'implantation des éoliennes, une consultation des habitants d'Aroz sera organisée. Elle permettra à tous de prendre connaissance des résultats des études, du projet, et de donner son avis. À l'issue de cette étape, le dossier de demande d'Autorisation environnementale sera définitivement validé par la commune et déposé à la Préfecture de Haute-Saône, pour instruction.

LES PROCHAINES ÉTAPES

Délibération de la commune
- *Études techniques, environnementales et paysagères*
- *Définition du schéma d'implantation et des variantes*
- *Consultation des habitants*
- *Rédaction du dossier de demande d'autorisation environnementale*

18 À 24 MOIS

NOUS SOMMES ICI !

PRÉ-FAISABILITÉ — **DÉVELOPPEMENT**

Dépôt du dossier
- *Analyse du dossier par les services de l'état*
- *Enquête publique*

12 À 18 MOIS

INSTRUCTION PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT

Autorisation préfectorale
- *Financement du projet (incluant une possible levée de fonds citoyenne)*
- *Etudes de pré-construction, choix des entreprises et travaux*
- *Suivi écologique*
- *Gestion des raccordements*

24 MOIS

PRÉ-CONSTRUCTION ET CONSTRUCTION

Mise en service
- *Maintenance et supervision du site*
- *Suivi des contrats d'énergie*

30 ANS

EXPLOITATION

6 MOIS

DÉMANTÈLEMENT

INFORMATION ET CONCERTATION DES HABITANTS

Plus d'information : **https://fee.asso.fr/comprendre-leolien/les-etapes-dun-projet-eolien/**

POURQUOI DÉVELOPPER
DES PROJET D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EN FRANCE ?

ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050, RÉDUIRE MASSIVEMENT NOS ÉMISSIONS DÈS 2030

Les derniers rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), parus en août 2021, novembre 2021 et avril 2022 ont rappelé l'urgence vitale de faire baisser nos émissions de gaz à effet de serre, Les prévisions sont alarmantes: il nous reste 3 ans pour engager cette transformation et limiter la hausse des température à 1.5°C.

Cela implique notamment une transformation profonde des sources d'approvisionnement en énergie, notamment pour réduire le recours au pétrole, gaz d'origine fossile, et du charbon, très émetteurs de CO_2.

L'électricité a un rôle important à jouer dans cette transformation.

EN FRANCE, LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ EST LARGEMENT DÉCARBONÉE...

En France, grâce au nucléaire, à l'hydraulique et aux énergies renouvelables, nous produisons une électricité quasi neutre en émissions carbone.

... MAIS LA CONSOMMATION GLOBALE D'ÉNERGIE NE L'EST PAS

La part de l'électricité reste minoritaire dans notre consommation d'énergie. Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en France, il faut réduire la part des hydrocarbures, générateurs de gaz à effet de serre.

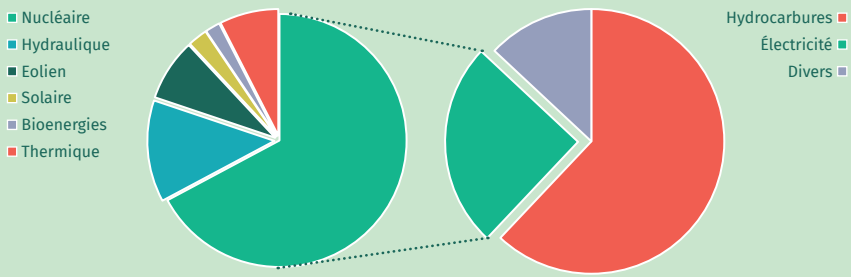

MIX ÉLECTRIQUE FRANÇAIS - SOURCE RTE

CONSOMMATION GLOBALE D'ÉNERGIE

QUELLES SOLUTIONS AVONS-NOUS POUR RÉDUIRE LA PART DES HYDROCARBURES DANS NOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE ?

Pour atteindre la neutralité carbone, la France doit :

> Réduire sa consommation d'énergie
>
> Électrifier massivement les usages (exemple: les transports)

Ainsi, il est indispensable d'augmenter rapidement la production électrique décarbonée pour atteindre l'objectif intermédiaire de 2030.

Nous avons donc les options suivantes:

HYDRAULIQUE

Les sites éligibles à construction de nouveaux barrages électriques sont quasiment inexistants

NUCLÉAIRE

- La durée de vie des centrales existantes peut être prolongée, mais elles devront être fermées à terme et surtout, leur capacité de production n'augmentera pas.
- Hors EPRP de Flamanville, aucune mise en service de nouvelle centrale n'interviendra avant 2035, au mieux. D'ici là, les besoins en électricité décarbonée ne cesseront d'augmenter.

ENERGIES RENOUVELABLES

Alors que de nombreux sites restent éligibles à un projet et que la durée de développement est en moyenne de 3 à 7 ans, les énergies solaires et éoliennes sont indispensables pour assurer cette transition.

OPALE ENERGIES NATURELLES, ACCOMPAGNATEUR AU DÉVELOPPEMENT DU PROJET

Opale EN est une entreprise indépendante, basée à Fontain (25) qui accompagne depuis plus de 14 ans les territoires dans leur transition énergétique ; via le développement, la construction et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables : éolien, biogaz, photovoltaïque. L'équipe dispose d'une expérience reconnue dans le développement de projets éoliens en milieu forestier et mobilise le savoir-faire de ses 53 collaborateurs dans un but commun : développer des projets respectueux des territoires.

Le rôle d'Opale est de prendre en compte l'ensemble des enjeux techniques, environnementaux et paysagers pour concevoir le projet de moindre impact, en adéquation avec les politiques locales d'aménagement et de valorisation du territoire.

Pour toute question, vous pouvez contacter
Jean-Marc SASSOLAS, chef de projet
jean-marc@opale-en.eu - 03 81 61 68 88

opale
énergies naturelles

www.opale-en.com